



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 mai 2017, à 17 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
M. Yannick Sauvé, conseiller  
M. Archie Martin, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller

Est absent : M. Danny Lalonde, conseiller

*Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.*

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier ainsi qu'à Mme Edith de Haerne en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Dossier inondations 2017 - mandats
3. Dossier inondations 2017 - autres
3. Adoption du règlement numéro 346-01-2017 modifiant le règlement numéro 346-2016 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017
4. Modification de la résolution numéro 2017-04-100 - Vente pour taxes 2017 - ordonnance de vente à l'enchère publique
5. Modification de la résolution numéro 2017-04-101 - Vente pour taxes 2017 - mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Rigaud
6. Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil
7. Levée de la séance

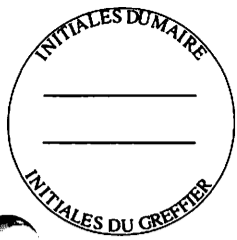
**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 17 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

**2017-05-203**

**Adoption du règlement numéro 346-01-2017 modifiant le règlement numéro 346-2016 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 346-01-2017 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 mai 2017, à 17 h**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 346-01-2017 modifiant le règlement numéro 346-2016 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 346-01-2017 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-204**

**Modification de la résolution numéro 2017-04-100 - Vente pour taxes 2017 - ordonnance de vente à l'enchère publique**

Attendu qu'il est jugé à propos de retarder la vente à l'enchère publique pour les taxes impayées en raison des inondations qui ont sévi sur notre territoire en avril et mai derniers ;

En conséquence, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu de modifier la résolution pour qu'elle se lise comme suit :

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles datée du 10 avril 2017 et déposée par la trésorière, Chantal Lemieux, à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

En conséquence, il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu

- d'ordonner à la greffière, Hélène Therrien, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 22 août 2017, à 10 h, et ce, à la Salle du Conseil au 10, rue Saint-Jean-Baptiste E. (édifice Paul-Brasseur, Salle de l'Amitié), et ces immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée par la trésorière datée du 10 avril 2017 ;
- qu'il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

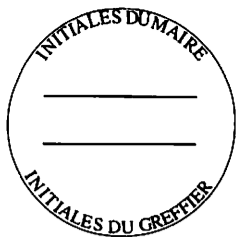
**2017-05-205**

**Modification de la résolution numéro 2017-04-101 - Vente pour taxes 2017 - mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Rigaud**

Attendu qu'il est jugé à propos de retarder la vente à l'enchère publique pour les taxes impayées en raison des inondations qui ont sévi sur notre territoire en avril et en mai derniers ;

En conséquence, il est proposé par M. André Boucher et résolu que la résolution numéro 2017-04-101 soit modifiée pour se lire comme suit :

Considérant que la Ville de Rigaud peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil  
municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 mai 2017, à 17 h**

En conséquence, il est proposé par Edith de Haerne et résolu

- de nommer le maire, M. Hans Gruenwald Jr., ou en son impossibilité d'agir, le conseiller Danny Lalonde, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Rigaud, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la Salle du Conseil le 22 août 2017 ;
- que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication ;
- que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**2017-05-206**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 07.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Hans Gruenwald Jr.  
Maire

---

Hélène Therrien, OMA  
Greffière